

No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 19 août 2014 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Anne Pelletier, Alain Thériault, et Samuel Moreau formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-115-14

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-116-14

**Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Samuel Moreau  
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2014 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**Conciliation bancaire**

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 juillet 2014 de 22,546.74 au compte courant.

RS-117-14

**Approbation des comptes**

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

Petite caisse :	Timbres	164.65	
	Ménage	<u>31.05</u>	195.70
Bell Canada :	Bibliothèque & Chalet communautaire	107.44	
	Caserne de pompiers	56.98	
	Camping municipal	164.18	
	Internet	193.62	
	Bureau municipal	<u>226.53</u>	748.75
Hydro Québec	Bibliothèque & Chalet communautaire	645.14	
	Camping municipal	1155.97	
	Cantine Bon-Air	964.73	
	Caserne Pompier	209.80	
	Garage municipal	288.72	
	Bureau municipal	42.98	
	Rue Globale	<u>272.70</u>	3580.04



No de résolution  
ou annotation

Débroussailluse R.B.	4167.84
Ferblanterie Dubé	83.93
Laforge & Frères : Remorquage de Carrosserie Dégelis au garage municipal	344.92
BMR Groupe Dynaco : épinière, contreplaqué, teinture, ciment etc.	3414.40
Industries Trans-Canada	37.75
Dickner	129.67
Daniel Rousseau inc. 5 voyages 0/3/4 3 voyages 0-2/12	617.92
Constructions Michaud Témis : Géotextile au pied linéaire	511.64
Cool Francis Martin	235.17
Coopérative de service pétroliers : Essence	795.58
Épicerie des 4 Sous : épicerie ampoules	72.18
Garage Ghislain St-Pierre	73.53
Sebci : chlorure de magnésium	2,906.20
Cabano Marine : Drain plug, Kayal, pagaie	609.09
Commerçant de la Chaudière	37.21
Groupe Voyer : époxy, catalyseur	269.10
Inform Action : temps travail en atelier : virus	48.87
Joseph Dumont 1997 Ltée : Voyages 0 ¾ tannisé	119.58
Louise O Turgeon : achat 10 tables & rack de rangement	900.00
Les Services Kopilab : Contrat de service	686.63
Manic Sanitation : Tête de moppe. Papier main	244.07
Macpek : vis, peinture	56.11
Steve Morneau : frais déplacement	45.45
P. Beaulieu Électrique : Installation 8 terrain de camping	964.19
Unibeton : voyage incomplet	635.24
Ressources naturelles Québec : Avis de mutation	24.00
JM Turcotte : couvercle 24"	67.27
MRC Témiscouata : Revenus baux lots	123.02
Publication Québec	37.27
Gigrafe avec style : Encart Camping Packington	413.91
SEQO	55.26
Garage D.S. Jalbert : test ordi sur Unité Service Incendie	546.13
Sinto : graisse	141.42
Mario Bourassa	829.60
Carrosserie Dégelis : Repindre au complet Unité d'urgence	8405.82
NI Corporation : Uptown, 2 compartiments-granit gris	4196.59
R.D.I.T : Vidange installation septique, administration	7313.50
Pièces Témis : fourniture de maintenance	55.00
Groupe BMR : bte propane	43.09
Hydro Québec : Bureau municipal	219.54
Construction Michaud : chauffeurette propane, tour éclairage	202.36
Daniel Rousseau : 6 voyages 0 ¾	683.23
Garage G. St-Pierre : chaîne Stihl 16"	41.39
Émilien Beaulieu : frais déplacement	157.50
Coopérative de service pétroliers : essence	145.82
Épicerie des 4 Sous : sac pouibelle, liquide vaisselle, vin	184.38
Denis Moreau : SAQ vin	211.00
Pétroles J. LaRochelle : diesel clair	1423.37
Garage Témis Chevrolet : pièce camion connecteur, refroidisseur	70.34
Déménagement Livre-tout	22.74

Total des comptes à payer

68444.31

**Projet infrastructures sportives**

Il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne le plus bas soumissionnaire soit, Construction Déjélico, pour la réalisation du projet d'aménagement d'un complexe sportif et récréatif intergénérationnel.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise Émilien Beaulieu, maire et Denis Moreau, directeur général à signer le contrat avec l'entrepreneur pour la réalisation de ce projet.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise Émilien Beaulieu, maire et Denis Moreau, directeur général à signer la convention d'aide financière avec le Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, subvention octroyée dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II.

Adoptée à l'unanimité

RS-119-14

**Soumission traitement de surface**

M le maire donne lecture d'un communiqué qui sera transmis à toute la population pour les informer de l'ensemble des démarches réalisées par le conseil dans la finalité des travaux sur le 5<sup>e</sup> Rang Sud et le 6<sup>e</sup> Rang. M. le maire désire, par cette démarche, donner la bonne information à tous les contribuables pour faire cesser les oui-dire et les fausses informations qui circulent.

Le Directeur général informe le conseil de l'appel de M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup -Témiscouata, ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et Ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine reçu en fin de journée, à l'effet que nous obtiendrons une subvention de 566,796 \$ dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence et que la confirmation écrite devrait venir d'ici quelques semaines ainsi que les modalités du programme.

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington n'a pas reçu de confirmation écrite du gouvernement du Québec des sommes à recevoir dans le cadre du programme de la Taxe d'accise sur l'essence;

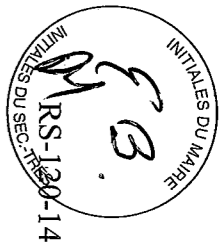
Considérant que le Conseil n'a pas obtenu du ministère des Transports l'acceptation du plan d'intervention pour la réalisation des travaux d'infrastructures routières;

Considérant que le conseil considère qu'il est trop tard dans la saison pour réaliser les travaux de traitement de surface prévue dans l'appel d'offre;

En conséquence,  
il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington rejette l'ensemble des soumissions reçues le 28 avril 2014 pour les travaux de traitement de surface double sur une partie du 5<sup>e</sup> Rang Sud, du 6<sup>e</sup> Rang et de la route du Lac-Jerry.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

### Travaux correcteurs Route du Lac-Jerry : Garantie

Messieurs Émilien Beaulieu, maire et Denis Moreau, directeur général ont rencontré les représentants de DJL, Mme Jennie Dupuis-Denis et Luc Plante pour s'entendre sur les travaux correcteurs à effectuer sur la garantie. La compagnie DJL s'est engagé à corriger les secteurs de la route du Lac-Jerry où de la pelade est apparente, c'est-à-dire sur une superficie d'environ 540 mètres carrés et environ 50 zones de pelades localisées.

Pour ce qui est des zones où une problématique de fondation et/ou de drainage a été décelée, la municipalité devra effectuer des travaux correctifs sur ses fondations granulaires. A la suite de ces travaux, DJL utilisera la niveleuse de la municipalité pour faire une mise en forme finale sur ces zones et procédera à l'exécution d'un traitement de surface double. Ce traitement de surface sera payable au coût de 7.10\$/mc, le tout tel que soumis dans le contrat de 2012.

Après délibération,

il est proposé par Samuel Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre de la compagnie DJL.

Que le Conseil décrète les travaux de corrections. Les travaux seront réalisés en régie et les dépenses seront assumées dans le budget d'opération courant.

Adoptée à l'unanimité

RS-121-14

### Vente de terrain Steve Caron

M. Steve Caron désire se construire une installation septique conforme pour sa résidence du 21 rue Principale. Selon l'analyse effectuée par Actuel Conseil, il manquerait une superficie de terrain d'environ 2,890 pieds carrés.

Le Directeur général informe les membres du conseil que la vente de cette parcelle de terrain ne nous causera pas de préjudice futur. Que le conseil pourrait vendre le terrain au prix de 0.20 cents du pied carré soit un montant forfaitaire de 500\$. Le prix soumis a été établi en fonction de l'achat que le conseil avait acquis dans le secteur du village.

Après délibération,

il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse autorise la vente d'une parcelle de terrain d'environ 2,890 pieds carrés, tel que dessiné sur un plan sommaire produit par M. Pascal Boulanger, d'Actuel Conseil, sur la partie du lot 30-A rang 9, canton Packington au montant forfaitaire de 500 \$.

Que M. Steve Caron devra faire arpenter ledit terrain à ses frais avant l'acte notarié.  
Que M. Caron devra acquitter les frais notariés.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise Monsieur le maire et monsieur le Directeur général a signé une promesse de vente avec les conditions. Que M. Caron devra acquitter le montant de vente à la signature de la promesse de vente.

Que le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre M. Caron et la corporation.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

RS-123-14

### Rapport de l'inspecteur de la bande riveraine

Le Directeur général dépose le rapport des inspections effectuées par M. Mario Bourassa. Chacun des membres du conseil l'ayant reçu par courriel.

### Marquage de la chaussée

Le Directeur général soumet les travaux de marquage de la chaussée pour cette année. 11810 mètres linéaires de ligne jaune sont prévues sur le devis technique. Une soumission a été reçue de la compagnie Pernaligne de St-Joseph de Kamouraska au montant de 0.17 cents du mètre linéaire.

Après délibération,

il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise les travaux de marquage de la chaussée tel que décrit sur le devis technique et retienne la soumission de Pernaligne pour une dépense de 2,007.70 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

RS-124-14

### Contrat de surveillance système alarme incendie chalet communautaire

Chubb Edward offre ses services pour le renouvellement du programme d'entretien préventif du système d'alarme incendie au chalet communautaire. Il propose des honoraires de 399 \$ avant taxes pour la prochaine année. Il offre un garantie de prix jusqu'à 5 ans moyennant une augmentation fixe en fonction du nombre d'année du contrat.

Après délibérations,

Il est proposé par Samuel Moreau

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte de renouveler pour 5 ans le contrat d'entretien préventif du système d'alarme incendie au montant de 399 \$ la première année et une augmentation de 2% pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

RS-125-14

### Demande de dérogation mineure Denis Soucy et Josée St-Pierre

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 32-2014 soumise par M. Denis Soucy et Josée St-Pierre concernant la propriété sise au 22, rue Principale.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération,

il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que la demande de dérogation mineure numéro 32-2014 soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**O.M.H. de Packington : Adoption des états financiers 2013**

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des états financiers 2013, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net de tous les ensembles immobiliers pour l'exercice clos à cette date de l'Office municipal d'habitation de Packington vérifié par Mme Johanne Gagnon, CPA.

Adoptée à l'unanimité

RS-127-14

**Conteneur à recyclage**

Le Directeur suggère aux membres du conseil de faire l'acquisition d'un conteneur pour recyclage de 2 verges cubes pour le chalet communautaire. Le prix de vente livré est à 1,195 \$ avant taxes.

Il est proposé par Samuel Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'achat d'un conteneur à recyclage de 2 verges cubes de Conteneurs KRT inc au montant de 1195.\$ avant taxes incluant sa livraison au 115 rue Soucy.

Adoptée à l'unanimité

RS-128-14

**Carrefour Jeunesse emploi : Fonds Jeunesse Témiscouata 2014-2015**

Il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement d'une aide financière de 0,25 cents per capita au Fonds Jeunesse Témiscouata pour l'année 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité

RS-129-14

**Club de soccer de Dégelis : campagne de financement**

Il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise une contribution de 100 \$ au Club de soccer de Dégelis pour sa campagne de financement.

Adoptée à l'unanimité

**Postes Canada : représentants autorisés cueillette du courrier**

Il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le directeur général, Mme Jacinthe Madore et Mme Suzanne Levesque à cueillir le courrier de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**Compte-rendu de diverses réunions**

M. le maire donne le compte-rendu des diverses réunions qu'il a assisté depuis la dernière réunion du conseil.

**Période de questions**

- Un contribuable demande des informations concernant les travaux correcteurs sur la route du Lac-Jerry.
- Un contribuable demande si les travaux de débroussaillages ont été réalisés cette année.
- Un contribuable demande si le conseil pourrait s'informer auprès de leur avocat concernant une clause pour le chemin privé après le pont.

**Levée de l'assemblée**

A 21 h 05, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée

